

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_027

Séance du samedi 23 mai 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 15/05/2020

Présents : 19

L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement

Votants: 19

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabienne PUCHERAL

Pour : 19

MOLINES,

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON

Présents : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: ELECTION DU MAIRE - DE_2020_027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17, et L2122-7

Considérant que Mr le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Election du Maire :

Le Président de séance invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Stéphan Maurin : seize (16) voix
- M. Gilles Mercier : trois (3) voix

M. Maurin Stéphan ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Stéphan Maurin

